



## Charte Multimédia Médiathèque d'Epernon

Dans le cadre de ses missions en matière d'information, de loisirs et de culture, la médiathèque propose un accès à internet afin d'élargir les ressources documentaires disponibles. La présente charte s'impose de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources informatiques mises à disposition par la médiathèque.

### Conditions d'accès :

- La consultation d'Internet est librement ouverte à tous à la médiathèque et sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Le service est gratuit et a lieu durant les horaires d'ouverture au public de la médiathèque.
- L'accès aux postes informatiques pourra exceptionnellement être suspendu pour nécessités de maintenance, en cas de panne ou en raison de contraintes d'organisation.
- Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure pour l'accès aux postes informatiques et aux jeux vidéo, sauf cas exceptionnel dans le cadre d'un projet éducatif avec les établissements scolaires ou sur des postes optimisés pour ce public.
- Un poste informatique ne peut être utilisé que par deux personnes au maximum à la fois, sauf dans le cas de formations accompagnées.
- Il existe plusieurs possibilités de connexion à internet :
  - ✓ Se connecter depuis un poste multimédia
  - ✓ Se connecter avec son propre ordinateur portable en Wi-Fi.

### Concernant l'utilisation des postes multimédias :

- Le temps d'utilisation sera limité à 1h30 par usager et par jour en cas d'affluence
- L'utilisation de clés USB est autorisée. Cette clé ne doit contenir ni virus, ni aucun programme exécutable : son usage est réservé à la seule sauvegarde du travail. Aucun document ne doit être enregistré sur le disque dur. L'utilisateur s'engage à respecter le matériel et à n'introduire ni logiciel ou virus informatique dans le

système. La médiathèque se réserve le droit d'interdire ou de limiter l'utilisation des supports de mémoire amovibles (clés USB, CD-RW..).

- La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable de la non-compatibilité des matériels utilisés ou de la perte de données due au non-respect de la procédure de déconnexion des matériels périphériques.
- L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration du système informatique mis en place.
- Il doit signaler toute anomalie qu'il aura pu constater.
- L'utilisateur d'un poste informatique, au même titre que tout usager de la médiathèque, se doit d'observer un comportement silencieux, calme et respectueux d'autrui.

### Règles et conseils sur l'usage d'internet :

- Conformément à la législation, l'utilisateur s'engage à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents :
  - qui portent atteinte à la dignité des personnes
  - qui présentent un caractère pornographique ou dégradant
  - qui incite à la haine raciale
  - qui constitue une apologie de la violence ou du crime
- L'utilisateur s'engage aussi à ne pas pirater des logiciels ou tout autre programme, à télécharger ou transférer des fichiers illégaux. Il s'engage également à ne pas jouer à des jeux d'argent en ligne.
- Les bibliothécaires sont habilités à mettre fin à toute consultation de ce type
- Les informations trouvées sur internet devront être utilisées dans le respect des droits d'auteur
- La médiathèque n'est pas responsable de la qualité de l'information proposée par les sites internet. Si malgré les filtres mis en place, l'utilisateur y trouve du contenu dont la nature est susceptible de choquer, la médiathèque ne pourra être tenue pour responsable.
- La médiathèque se réserve le droit de bloquer temporairement ou définitivement l'accès à certains sites internet pouvant entraîner des problèmes de sécurité.
- La consultation des sites marchands et de réseaux sociaux par des mineurs est placée sous la responsabilité de l'autorité parentale. La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable de ces agissements et de leurs conséquences.

## Respect de la charte

- Conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la Médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et de gendarmerie.
- L'inscription des mineurs est sujette à autorisation parentale signée sur place par les représentants légaux.
- Le non-respect de ces règles peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque. L'autorité territoriale pourra par ailleurs dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes d'après l'article 227-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction.

Epernon, le 6 mars 2019

Le Maire,

F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-252802996-20190304-D2019\_03\_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2019  
Affichage : 6/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

